

Abidjan, le 19 novembre 2014

ABIDJAN**Recommandée**

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Extraordinaire, le **vendredi 12 décembre 2014, à 11 Heures, à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**, à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Situation des capitaux propres de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;*
- 2. Décision à prendre en application des dispositions de l'article 664 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du G.I.E. ;*
- 3. Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

Les documents requis par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en vertu du droit de communication des actionnaires, seront tenus à votre disposition au Siège Social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à l'Assemblée, vous pourrez vous faire représenter par un mandataire de votre choix, Actionnaire ou non. Ce dernier devra être muni d'une pièce d'identité et du pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration

David BILLON

P.J. : Un (1) PouvoirA large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to David Billon.

MOVIS CI
013 P 1569
ABIDJAN 01

POUVOIR

=====

JE, SOUSSIGNE :

Monsieur / Madame _____,

Actionnaire de la société **MOVIS C.I.**, sise à Abidjan Vridi, Zone Industrielle, Rue des Conteneurs,

Constitue pour mandataire : M. / Mme _____,
Actionnaire de MOVIS C.I.

Ou, à défaut : M. / Mme _____

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le **vendredi 12 décembre 2014, à 11 Heures, à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**, à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Situation des capitaux propres de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;*
2. *Décision à prendre en application des dispositions de l'article 664 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du G.I.E. ;*
3. *Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

En conséquence, assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toute Assemblée Générale successivement réunie à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait à Abidjan, le _____ 2014.

Signature²

² Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **Bon pour pouvoir** ».